

Cour des Comptes : Audition des Organisations Syndicales

Comme toutes les organisations syndicales de l'AFPA, FO a été auditionnée par la Cour des Comptes ce mardi 11 juillet.

Les Commissaires nous ont indiqué que cette procédure consistant à auditionner les OS représentant le personnel s'inscrivait dans le déroulement habituel de l'audit d'un Etablissement Publics Industriel et Commercial.

Cette audition s'est donc déroulée dans le cadre normal de l'audit commandé par le Gouvernement à fin de contrôle du plan de transformation de l'Afpa.

FO a déploré :

- Le non-respect des engagements pris par le Gouvernement pour ramener l'institution à l'équilibre, de par le maintien des dettes sociales et Domaniales et la dévolution d'un patrimoine en état d'obsolescence estimée à plus de 70% lors de la transformation de l'AFPA en EPIC à l'incohérence des modalités d'achat des prestations de formation professionnelle par le biais d'Appels d'Offre n'assurant pas le volume de commandes prévues initialement.
- La non-prise en compte de l'utilité sociale de l'AFPA, qui permet le retour à l'emploi de près de 80% des bénéficiaires qu'elle accueille et de l'impact positif que cela représente sur la dépense publique.

FO a insisté sur :

- Le fait que le PSE, censé permettre un retour à l'équilibre et à un EBE positif, se soit révélé une erreur stratégique en démunissant l'AFPA de salarié(e)s compétents, obligeant l'embauche de précaires (CDD et intérim) et le recours à des prestataires externes d'un coût exorbitant !
- Que les conditions d'exercice des emplois n'ont pas fait l'objet d'amélioration mais se sont dégradées faute de moyens suffisants.
- Le fait que la direction n'est pas en mesure de proposer une vision claire de la mission principale de l'AFPA : la formation professionnelle par le biais d'une formation de qualité, qui ne peut être une formation en mode dégradé tel que l'imposent les contraintes Tutélaires, le plafond d'emploi et l'exigence d'un résultat économique sur une activité de service public, pour ne pas dire social, comme s'il s'agissait d'un vulgaire commerce de marchandises !

FO a réaffirmé que :

- L'urgente nécessité est que l'Etat donne les moyens à l'AFPA afin qu'elle mette en place les mesures correctrices et réparatrices nécessaires, que ce soit pour les conditions de travail des salarié(e)s., les conditions d'accueil des bénéficiaires ou la mise aux normes des bâtiments.
- La meilleure solution d'équilibre est de maintenir l'AFPA comme un acteur fort du service public de la formation professionnelle, avec des missions financées de façon pérennes dans le cadre des MNSP.
- La nécessité de financer l'AFPA reste un devoir d'Etat pour lui permettre une politique publique d'accompagnement, de reconversion et de formation des publics en grande difficulté, favorisant leur retour à l'emploi et répondant ainsi à son obligation de maintien de la cohésion sociale du Pays.

**Avec FORCE OUVRIERE
RESISTER, REVENDIQUER, RECONQUERIR**

